



## prime de précarité fin CDD, fonction publique

Par **Nebuleuse**, le **06/09/2022** à **17:30**

Bonjour,

J'ai signé un CDD d'un an, le 01/09/2021 (fonction publique), pour se finir le 31/08/2022.

Mon contrat n'a pas été renouvelé, aucun CDI ne m'a été proposé. Il n'y a eu aucun différend avec mon employeur et j'ai assuré mon travail, jusqu'au dernier jour.

Je pensais, qu'une prime de précarité allait m'être versée avec mon dernier salaire, ou que cela le serait dans un futur proche. Après examen des documents de fin de CDD, aucun versement de prime de cette sorte n'est prévu.

Je pensais envoyer un courrier recommandé à mon employeur, pour demander le versement de cette prime.

Mais en fouillant attentivement le site de Service Public, j'ai vu que pour en bénéficier, l'agent ne devait pas avoir perçu un revenu brut supérieur à 3 357,90 E, (sur toute la durée de son contrat, renouvellement éventuel compris).

J'espère que c'est une erreur de frappe, car en ce qui me concerne, j'ai vraiment besoin de

cette prime, (situation antérieure très précaire, qui l'est encore aujourd'hui).

Mon salaire était de 1850 E brut, sur 12 mois....

Question : ai-je droit à la prime ? Je vous remercie pour les réponses que vous voudriez bien m'apporter.

Bonne fin de journée.